

2021-01-11

Lundi, le 11 janvier 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, onze janvier deux mille vingt et un (11-01-2021) à quatorze heures en respectant les consignes du gouvernement relativement au couvre-feu ainsi qu'à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE les séances sont à huis clos pour respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE les séances seront enregistrées et déposées sur le site internet ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

202101-001

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Maxime Allard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée

Lundi, le 11 janvier 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, onze janvier deux mille vingt et un (11-01-21) à quatorze heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Claude Dupont  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Maxime Allard  
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination d'un vérificateur ;
- 10° Liste des dépenses incompressibles ;
- 11° Deuxième projet de règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2021 et les conditions de perception ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ ;
- 15° Renouvellement du contrat avec Mégaburo - photocopieur ;
- 16° Conditions de travail des employés ;
- 17° Programme Emploi étudiants - demande ;
- 18° Formation ADMQ ;
- 19° Écocentre Val des Sources ;
- 20° Entente gré à gré – Déneigement sur appel ;
- 21° Voirie ;
- 22° Canal Info Plus ;
- 23° Varia ;
  - 23.1° Candidature au poste d'agent de développement ;
  - 23.2° Offre pour vieux fer ;
  - 23.3° Discussion pour base de salaire – déneigement sur demande ;
  - 23.4° Facture de l'Écocentre – matériaux secs ;
  - 23.5° Sécurité civile – couverture cellulaires pour les premiers répondants ;
  - 23.6° Route des Sommets – déplacement du panneau de signalisation ;
  - 23.7° Plastiques agricoles ;
  - 23.8° Demande d'autorisation au Ministère des Transports pour l'installation du radar pédagogique ;
  - 23.9° Demande de blocs de neige ;

202101-002

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert  
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance  
ordinaire du 7 décembre 2020 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202101-003

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance  
extraordinaire du 7 décembre 2020 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202101-004

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

202101-005

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-  
trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes  
ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **LES COMPTES**

202000614 = Postes Canada : timbres, envoi communiqués	441.45 \$
202000615 = Isabelle Therrien : contribution de la Caisse au journal	200.00 \$
202000616 = Hydro-Québec : éclairage de rues	151.55 \$
202000617 = Bureau en gros : appareil photo pour voirie, caméra, cartouche d'encre pour imprimante	778.33 \$
202000618 = Régie intermunicipale sanitaire : collecte de plastiques agricoles pour août, septembre et octobre	261.18 \$
202000619 = Richard Viau : détecteur de mouvement pour Loisirs	49.34 \$
202000620 = Mathieu Crête : projecteur et toile pour Loisirs	1 086.44 \$
202000621 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	253.53 \$
202000622 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
202000623 = Sintra : pierre	3 447.44 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE : 105 085.89 \$**  
**TOTAL DES REVENUS DE DÉCEMBRE : 331 116.77 \$**

202190004 à 006 = Maryse Ducharme : salaire (3 semaines)	2 394.90 \$
202190007 à 009 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (3 semaines)	1 846.23 \$
202190010 à 012 = Dany Guillemette : salaire (3 semaines)	1 982.40 \$
202190013 = Maxime Allard : rémun. des élus pour janv. 2021	284.80 \$
202190014 = Claude Blain : rémun. des élus pour janv. 2021	284.80 \$
202190015 = Claude Dupont : rémun. des élus pour janv. 2021	284.80 \$
202190016 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour janv. 2021	284.80 \$
202190017 = Francis Picard : rémun. des élus pour janv. 2021	284.80 \$
202190018 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour janv. 2021	826.52 \$
202190019 = Richard Viau : rémun. des élus pour janv. 2021	284.80 \$
202100004 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	3 838.32 \$
202100005 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 532.47 \$
202100006 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	720.00 \$
202100007 à 09 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs	990.00 \$
202100010 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	494.09 \$
202100011 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202100012 = Acier Victoria : fer angle, rod, dom 2 x .250 x 1.50	709.99 \$
202100013 = Vivaco : essence, caisses d'eau	489.48 \$
202100014 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part déc. 2021 et collecte des plastiques agricole pour nov et dév 2020	2 798.98 \$
202100015 = Pelletier et Picard : modifié acrylique pour sentinelle, changer ampoule brûlée, lampe shp, électricien	337.04 \$
202100016 = Infotech : contrat de soutien	5 300.35 \$
202100017 = FQM : entente contractuelle pour déneigement à la carte	333.43 \$
202100018 = Pierre Therrien : frais de déplacement	53.82 \$
202100019 = Ville d'Asbestos : vidange matériaux secs	340.00 \$
202100020 = Régie intermunicipale d'incendie : barrière d'eau (divisé en 5 municipalités)	438.16 \$
202100021 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	20.00 \$
202100022 = Comité de développement : trop perçu de taxes 2020	43.10 \$
202100023 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	511.35 \$
202100024 = JN Denis : huile à transmission, cylindre télescopique, base de cylindre, paire de bloc, torche, soudure mig, travaux sur camion Inter (bolt, nut, flat washer, adaptateur, hose hydraulique, fitting, ouvrage pour changer hose et modification attache de cylindre du haut, changer base de cylindre et cylindre)	4 722.13 \$
202100025 = Charest International : pièce pour camion Inter	147.15 \$
202100026 = Desroches : diesel, mazout	2 408.30 \$
202100027 = Robitaille Équipement : nez de lame highwear, peigne pour niveleuse	308.13 \$
202100028 = Saphir Technologies : services professionnels, reconfiguration du routeur et office 365 pour garage, réglé problème de connexion internet à la bibliothèque, changer batterie UPS, changer programmation du photocopieur	1 989.05 \$
202100029 = Coopérative radio web CJAN : vœux des fêtes	136.82 \$
202100030 = Oxygène Bois-Francs : acetylene	16.39 \$
202100031 = Centre agricole Wotton : lampe halo	14.00 \$
202100032 = Technologies Cdware : travaux saison 2020-2021 - certification	27.31 \$
202100033 = Actualités l'Étincelle : vœux de Noël	286.29 \$
202100034 = Louise Morin : responsable de la bibliothèque (3 semaines)	135.00 \$

202100035 = H <sub>2</sub> O Innovation : entente de service de mai à décembre 2020	4 553.04 \$
202100036 = Groupe Novo SST : frais de gestion et fonds de défense 2021	695.96 \$
202100037 = Gesterra : enfouissement et redevances	755.64 \$
202100038 = Beaugard Environnement : nettoyage de 2 stations de pompage	1 134.92 \$
202100039 = Distributions SecurMed : lunettes de soleil	38.81 \$
202100040 = Consultants JMJ : radar pédagogique	4 713.98 \$
202100041 = Hydro-Québec : éclairage des rues	156.61 \$
202100042 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
202100043 = Municipalité de Saint-Georges : service inspection janvier, février et mars 2020, adhésion COMBEQ	4 724.14 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	56 008.31 \$

202101-006

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

#### NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

ATTENDU QUE selon l'article 966 du Code municipal le conseil doit se nommer un vérificateur au cours de la période du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril ;

ATTENDU QU' à chaque année la directrice générale et secrétaire-trésorière doit indiquer au Ministère des Affaires municipales le nom du vérificateur pour l'exercice en cours ;

202101-007

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien retienne les services de Groupe RDL Victoriaville sencl pour l'exercice en cours.

Adoptée

#### LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

202101-008

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les dépenses suivantes soient incompressibles :

##### ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Rémunération des élus	31 836 \$
Rémunération de la dir. générale / Étudiants	65 390 \$
Assurances	16 340 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (suite) :		
	Frais de vérification	13 076 \$
	Élections	10 000 \$
	Contribution de l'employeur	9 215 \$
	CSST	1 573 \$
	Frais de poste	2 200 \$
	Téléphone	2 600 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE :		
	Électricité	9 000 \$
	Conciergerie	13 000 \$
ÉCOLE :		
	Location de locaux à l'école	2 100 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :		
	Service de la Sûreté du Québec	47 386 \$
PROTECTION INCENDIE :		
	Quote-part à la Régie	50 930 \$
VOIRIE MUNICIPALE :		
	Rémunération des employés	97 000 \$
	Contribution de l'employeur	10 500 \$
	CSST	2 550 \$
	Électricité au garage	2 800 \$
	Téléphone	1 200 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :		
	Éclairage des rues et entretien	1 800 \$
HYGIÈNE DU MILIEU :		
	Contrat réseau égout	6 730 \$
	Électricité	10 000 \$
	Vidange et récupération	31 143 \$
	Contrat d'enfouissement	17 000 \$
	Ecocentre	5 000 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :		
	Rémunération de l'inspecteur	20 000 \$
LOISIRS ET CULTURE :		
	Bibliothèque	2 200 \$
	Électricité	2 500 \$
	Contribution financière Loisirs	7 140 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :		
	Intérêts	3 000 \$
	Règlement d'emprunt :	
	Garage municipal	18 600 \$
	Intérêts sur règlement d'emprunt :	370 \$
	Règlement d'emprunt :	
	entrepôt abrasifs	15 700 \$
	Intérêts sur règl. d'emprunt :	6 230 \$
	Règlement d'emprunt :	
	acquisition d'un immeuble	15 640 \$
	Camion de déneigement	32 785 \$
	Tracteur à pelouse Kubota	3 625 \$
QUOTE-PART DES DÉPENSES :		
	MRC répartitions générales	1 044 \$
	MRC évaluation	34 983 \$
	MRC loisirs et culture	9 275 \$
	MRC incendie et autres (logiciel)	2 187 \$
	MRC hygiène du milieu	2 747 \$
	MRC entretien fibre optique	4 655 \$
	MRC aménagement, OMG, dév.	22 456 \$
		<hr/> 665 506 \$

Adoptée

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 367  
RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR  
L'EXERCICE 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Attendu que la municipalité a adopté un budget municipal pour l'année financière 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite une modification dans la tarification des compensations pour l'année fiscale 2021 ;

Attendu qu' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi, 7 décembre 2020 ;

Attendu que l'adoption a été précédé de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 décembre 2020 ;

202101-009

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1.- TAUX DE TAXES**

Que le taux de taxes pour l'exercice financier 2021 soient établis comme suit :

Taxe foncière générale, financement d'évaluation	: 0,7674 \$ / 100 \$
Sûreté du Québec d'évaluation	: 0,0720 \$ / 100 \$
Taxe foncière spéciale	
garage municipal (cap)	: 0,0285 \$ / 100 \$ d'évaluation
garage municipal (int)	: 0,0006 \$ / 100 \$
d'évaluation	
Camion de déneigement	: 0,05 \$ / 100 \$
d'évaluation	
Acquisition d'un immeuble	: 0,0250 \$ / 100 \$
d'évaluation	
Entrepôt d'abrasifs (capital)	: 0,0237 \$ / 100 \$
d'évaluation	
Entrepôt d'abrasifs (intérêts)	: 0,0100 \$ / 100 \$
d'évaluation	
Taxe spéciale	
immeuble non-imposable	: 0,0072 \$ / 100 \$ d'éval.
Compensation pour l'opération et l'entretien du réseau d'égout	: 125,00 \$ / unité de
logement	
	6,30 \$ / mètre de façade
	0,05 \$ / 100 \$
d'évaluation	
Vidange de fosse – 2 ans	: 110,00 \$
Vidange de fosse – 4 ans	: 55,00 \$
Compensation pour l'enlèvement des déchets, de la récupération principale	: 105 \$ / résidence
	52.50 \$ / chalet
	(chemin privé ou
	domaine privé)

	105 \$ / ferme
	52.50 \$ / commerce léger
	157.50 \$ / commerce
	315 \$ / commerce lourd
	420 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets périssables)
	630 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets secs)
Compensation pour récupération de plastique agricole- (sacs) rouleau	: 2,40 \$ l'unité ou 117,15 \$ pour un
Taxe spéciale compostage composter	: 100 \$ / résidence qui refuse de
Crédit - projet compostage	: 25 \$ / résidence qui
Taxe pour les chiens	: 20 \$ / chien

## **ARTICLE 2.- TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux de 18 %.

## **ARTICLE 3.- PAIEMENT PAR VERSEMENT**

Les taxes municipales du compte de taxes peuvent être payées en un versement unique ; si le total des taxes de l'année en cours est égal ou supérieur à 300 \$, ce compte peut être payé en quatre versements égaux.

## **ARTICLE 4.- DATE DES VERSEMENTS**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit la date du compte de taxes qui est le 8 mars 2021 ; pour les 300 \$ et plus, le deuxième (2<sup>e</sup>) versement est échu le 10 mai 2021 ; le troisième (3<sup>e</sup>) versement est échu le 12 juillet 2021 et le quatrième (4<sup>e</sup>) versement est échu le 9 septembre 2021.

## **ARTICLE 5.- PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, ledit versement devient immédiatement exigible et l'intérêt s'applique à ce versement.

## **ARTICLE 6.- TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX IMMEUBLES NON IMPOSABLES**

Pour pourvoir au remboursement des dépenses liées à l'entretien du service du réseau d'égout pour la part relative aux immeubles non imposables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale à un taux de 0,0072 \$ du 100 \$ d'évaluation d'après leur valeur réelle, tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021.

### **ARTICLE 7.- TARIF POUR BACS ROULANTS**

La municipalité est autorisée à acquérir, à des fins de vente, aux personnes desservies par le service d'enlèvement des déchets et de la collecte sélective sur son territoire, des contenants pour les déchets solides et des contenants pour les matières recyclables.

Les contenants pour les déchets solides seront vendus aux propriétaires des immeubles desservis aux prix suivants :

240 litres noir neuf	88.00 \$
360 litres noir neuf	110.00 \$

et les contenants de collecte sélective au prix de :

240 litres vert neuf	88.00 \$
360 litres vert neuf	110.00 \$

**ARTICLE 8.-**Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

### **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ**

202101-010

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la municipalité autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 885 \$ taxes non incluses.

Adoptée

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MÉGABURO - PHOTOCOPIEUR**

202101-011

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle le contrat de service avec Mégaburo au coût de .01150 \$ la photocopie noir et .07600 \$ pour la photocopie couleur.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien ledit contrat de service.

Adoptée

### **CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS**

202101-012

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **PROGRAMME EMPLOI ÉTUDIANTS - DEMANDES**

202101-013

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande auprès de Service Canada et Carrefour jeunesse Emploi dans le but d'avoir une subvention pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale pour l'entretien de la pelouse et de l'embellissement.

QUE les Loisirs Saint-Adrien inc. déposent une demande auprès de Service Canada et Carrefour jeunesse Emploi dans le but d'avoir une subvention pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale pour le Camp de jour.

Adoptée

### **FORMATION ADMQ**

202101-014

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à s'inscrire à deux (2) webinaires au coût de 91.98 \$ chacun.

Voici les sujets qui seront traités :

« La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières » et « Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement ».

Adoptée

### **ÉCOCENTRE VAL-DES-SOURCES**

202101-015

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition de la Ville de Val-des-Sources pour l'utilisation de l'écocentre domestique selon les conditions suivantes :

- Un frais de base annuel de **8 \$ par unité d'évaluation résidentielle** (incluant les résidences de ferme) sera chargé à la Municipalité, afin de payer pour l'entretien et l'opération des lieux. Au frais de base annuel, s'ajoutera les frais de traitement des matières payer sur place par l'utilisateur du service. La liste des frais de traitement est énumérée en annexe.
- La Ville de Val-des-Sources fera parvenir une copie des factures mensuelles aux municipalités.

- Dans le cas d'un entrepreneur, un commerce, une entreprise industrielle ou une institution (ICI), l'accès n'est pas autorisé.
- Un communiqué sera distribué sur le territoire de la municipalité pour informer la population.

Adoptée

### **ENTENTE GRÉ À GRÉ – DÉNEIGEMENT SUR DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien désire conclure une entente gré à gré (contrat à exécution) avec monsieur Vincent Marcoux pour la saison 2020-2021 ;

202101-016

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

### **VOIRIE**

Il n'y a rien à signaler en voirie, tout va bien.

### **CANAL INFO PLUS**

Après discussions, les membres du conseil en sont venus à la conclusion que pour le moment il n'y a pas de besoin en communication.

### **POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

202101-017

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien procède à l'affichage de l'offre d'emploi pour combler un poste d'agent de développement.

Les candidatures devront être reçues avant le 24 janvier 2021.

L'embauche sera faite à une prochaine assemblée.

Adoptée

### **OFFRE POUR LE VIEUX FER**

202101-018

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de monsieur Gilles Pellerin de 50 \$ pour le vieux fer entreposé au garage municipal.

Adoptée

### **DISCUSSION POUR BASE DE SALAIRE – DÉNEIGEMENT SUR DEMANDE**

Un retour sera fait à l'automne 2021.

### **FACTURE DE L'ÉCOCENTRE – MATÉRIAUX SECS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a d'annulé une collecte de gros rebuts en avril dernier à cause de l'urgence sanitaire décrété par le gouvernement ;

202101-019

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien assume entièrement les coûts facturés de 340 \$ par la Ville d'Asbestos pour l'utilisation de l'écocentre par les résidents de Saint-Adrien.

Adoptée

### **SÉCURITE CIVILE – COUVERTURE CELLULAIRES POUR PREMIERS RÉPONDANTS**

Le conseiller Richard Viau demande qu'une intervention soit faite pour avoir une meilleure couverture sur le territoire pour rejoindre rapidement les Premiers répondants. Le maire, Pierre Therrien mentionne que la MRC des Sources travaille actuellement sur ce dossier.

### **ROUTE DES SOMMETS – DÉPLACEMENT DU PANNEAU DE SIGNALISATION**

202101-020

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien donne l'autorisation de déplacer le panneau de signalisation de la Route des Sommets.

QUE les frais d'installation soient assumés par la municipalité.

Adoptée

### **PLASTIQUES AGRICOLES**

Le conseiller Claude Blain informe les membres du conseil des discussions relativement à la gestion des plastiques agricoles ainsi que des étapes de réalisation sur le territoire de la MRC des Sources. Un suivi sera fait dans ce dossier à une prochaine rencontre.

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DU RADAR  
PÉDAGOGIQUE**

202101-021

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande l'autorisation au Ministère des Transports pour installer un radar pédagogique dans l'emprise de la Route 216 aux entrées du village du côté de Wotton ainsi que du côté d'Ham-Nord.

Adoptée

**DEMANDE DE BLOCS DE NEIGE**

Le conseiller Francis Picard informe les membres du conseil qu'il a eu une demande pour déposer à différents endroits des blocs de neige pour que les gens puissent faire des sculptures.

Les blocs seront distancés et déposés à différents endroits pour ne pas avoir de grands rassemblements mais plutôt des bulles familiales pour respecter les consignes du gouvernement.

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES  
SOURCES**

Le conseiller Francis Picard dépose la liste des entreprises membres de Saint-Adrien au compte de neuf (9).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202101-022

Le Francis Picard conseiller propose que la session soit close à 15 h 10.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*